



**LA GOUTELLE**

**COMPTE-RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 16 NOVEMBRE 2016**

### Etaient présents :

- ◆ Frédéric SABY, Maire
- ◆ Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- ◆ Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- ◆ André FOURNIER, 3ème adjoint
- ◆ Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint
- ◆ Mickaël BESSERVE
- ◆ Frédéric DUGOUT
- ◆ Dominique FOURNIER
- ◆ Christelle MONNET
- ◆ Josiane MOUTARDE
- ◆ Franck PERE
- ◆ Mathieu THOMAS
- ◆ Roland VIALIS

### Etait invitée:

- ◆ Laurie CHEFDEVILLE

### Etaient excusés :

- ◆ Damian WALSH, procuration à Mathieu THOMAS
- ◆ Jean-François MARCHEIX, procuration à Frédéric DUGOUT

### Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal
3. Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe
4. Remplacement des agents indisponibles
5. Avenant au contrat Sofaxis (assurance statutaire du personnel)
6. Indemnités au receveur
7. Opposition au transfert de compétence PLU à la communauté de Commune de Pontgibaud Sioule et Volcans ou à tout autre EPCI
8. Choix du nom de la future communauté de communes
9. Déclassement de voirie au Buchelier (suite à vente)
10. Echange entre une portion de chemin communal et de terrain privé au Montôt
11. Convention ingénierie avec le conseil Départemental du Puy-de-Dôme
12. Modification FIC 2016
13. Modifications des tarifs et de la durée des concessions au cimetière
14. Tarifs des cavurnes, des dépôts au jardin du souvenir et au caveau communal
15. Transferts des conventions de mise à disposition des biens de section
16. Demande de subventions FIPDR (sécurisation école)
17. Créances irrécouvrables
18. Questions diverses.

La séance débute à 20h.

- Nomination d'une secrétaire de séance : Josiane MOUTARDE

### **1. Validation de l'ordre du jour ..**

Le Maire propose l'ordre du jour et demande de retirer la demande de subvention FIPDR (sécurisation école) qui sera traitée ultérieurement.

Vote : 15 voix pour

### **2. Approbation du dernier compte-rendu de Conseil Municipal**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2016 est validé à l'unanimité.

### **3. Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire propose de supprimer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en raison du départ à la retraite de l'agent titulaire de ce poste en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

Vote : 15 voix pour

### **4. Remplacement des agents indisponibles**

Le Maire informe le conseil du recrutement d'un nouvel agent, dans le cadre d'un CDD, en remplacement de l'agent (cantinière) en place actuellement qui sera indisponible pendant une période minimum de 3 mois à compter du 17 novembre 2016.

Il est précisé que le recrutement a été effectué en raison du nombre très important d'heures complémentaires à effectuer et à rémunérer en cas de répartition de la charge de travail sur les autres agents en poste à l'école. De plus ces derniers ne souhaitent pas avoir à assurer cette charge supplémentaire.

Le Maire demande l'autorisation de pouvoir procéder au recrutement d'un agent en CDD en remplacement d'un agent titulaire ou non, momentanément indisponible en raison de congés maladie, maternité, accident du travail ou autre congés autorisés et prévus dans les statuts de la fonction publique territoriale.

Cette autorisation serait valable pour toute la durée restante du mandat en cours.

Vote : 15 voix pour

### **5. Avenant au contrat Sofaxis (assurance statutaire du personnel)**

En partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, l'organisme SOFAXIS qui gère le contrat d'assurance « risques statutaires » de notre collectivité (maladie, maternité, accident du travail, décès) a prévu une hausse de 5% du montant des cotisations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. En conséquence, le taux appliqué à notre collectivité sera de 8,84% au lieu de 8,42% actuellement.

Le Maire demande l'autorisation de proroger, avec les nouvelles conditions tarifaires, le contrat actuel jusqu'au 31/12/2017.

Vote : 15 voix pour

## **6. Indemnités au receveur**

L'indemnité de conseil maximale attribuée au comptable des finances publiques exerçant les fonctions de receveur municipal au sein de la trésorerie de PONTAUMUR est fixée à 379,79 € pour l'année 2016.

Le Maire demande l'autorisation de procéder au versement de 100% de cette indemnité à Madame BOINO assurant les fonctions précitées, en raison du service remarquable rendu par celle-ci à notre collectivité.

Il propose de valider ce taux jusqu'à la fin du mandat en cours.

Vote : 15 voix pour

## **7. Opposition au transfert de compétence PLU à la communauté de Commune de Pontgibaud Sioule et Volcans ou à tout autre EPCI**

La compétence du PLU (Plan Local d'Urbanisme) devrait être transférée aux communautés de communes dans le cadre des lois « NOTRe » et « Alur » à compter du 27 mars 2017 sauf en cas d'opposition d'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

Le Maire demande que soit prise une délibération d'opposition à ce transfert de compétence notamment en raison de l'élaboration en cours du PLU de La Goutelle.

Vote : 15 voix pour

## **8. Choix du nom de la future communauté de communes**

Dans le cadre de la fusion des communautés de communes de « Pontgibaud Sioule et Volcans », « Haute Combrailles » et « Sioulet-Chavanon », il est nécessaire de définir le nom attribué à la future communauté de communes. Ce nom devra être inscrit dans les statuts qui seront déposés en préfecture avant le 15 décembre 2017.

Trois propositions émanent du travail effectué par le Comité de Pilotage de fusion de la Communauté de Communes « Pontgibaud, Sioule et Volcans »

- 1) Chavanon Sioule et Volcans
- 2) Chavanon Sioulet Volcans
- 3) Aux Portes des Volcans

Il est demandé à chaque conseil municipal membre de la fusion de faire le choix entre ces 3 propositions ou d'en proposer une autre.

Vote :

- 4 voix pour la proposition 2 : Chavanon Sioulet Volcans
- 9 voix pour la proposition 3 : Aux Portes des Volcans - **Adopté**
- 1 abstention
- 1 contre ces 3 propositions

### **9. Déclassement de voirie au Bûchelier (suite à vente)**

Suite à la vente d'un chemin au village du Bûchelier à la famille Ferririnha, et à la demande de l'office notarial en charge de ce dossier, il doit être procédé au déclassement de ce chemin.

Il sera notifié sur la délibération que ce chemin ne sera plus utilisé, et que les terrains situés à proximité, sont desservis par un autre accès.

Vote : 15 voix pour

### **10. Echange entre une portion de chemin communal et de terrain privé au Montôt**

La famille Lepeyre demande un échange d'une portion de chemin communal avec une portion de terrain dont elle est propriétaire. Cet échange se ferait à surface égale, dans le but de pouvoir modifier un escalier extérieur pour accéder à un appartement destiné à la location saisonnière.

Les frais de notaire et de bornage restent entièrement à la charge du demandeur.

Les surfaces seront définies par un bornage et la production d'un document d'arpentage.

Vote : 15 voix pour

### **11. Convention ingénierie avec le conseil Départemental du Puy-de-Dôme**

Par délibération du 27 septembre 2016, le Conseil Départemental a approuvé à titre expérimental, la mise à disposition, par voie de convention, d'une assistance technique des services départementaux au bénéfice des communes et des EPCI relevant de périmètre du SMADC.

Cette assistance se décline dans les domaines suivants :

- Missions courantes et régulières en matière de voirie communale (gestion administrative, assistance technique, assistance pour les procédures de consultation de travaux, conseil sur la faisabilité d'un projet...)
- Eau potable, assainissement et protection des milieux naturels
- Projets structurants de type bâtiments publics ;
- Usages numériques (site web des collectivités territoriales, wifi public et numérique scolaire).

La convention précise que pendant la phase expérimentale, le service est gratuit et qu'il sera étendu sur l'ensemble du département si cette phase s'avère concluante.

Le Maire demande l'autorisation d'adhérer à cette convention initiale.

Vote : 15 voix pour

## **12. Modification FIC 2016**

Le projet « nouvelle mairie » pour lequel une demande de FIC (Fond d'Intervention Communale du département) avait été faite n'ayant pas reçu de financement accordé par l'Etat, le Maire propose de transférer la demande sur d'autres projets d'investissement prévus pour l'année 2016.

Il est prévu des travaux de voirie pour une somme subventionnable de 94852,08 € et le remplacement du lave-vaisselle de l'école pour une dépense prévisionnelle de 2842,98 €.

Le montant de la subvention FIC espéré représente la somme de 24423,76 € (97695.06 x 25%)

Vote : 15 voix pour

## **13. Modifications des tarifs et de la durée des concessions au cimetière**

Suite au travail de la commission « Bâtiments Communaux », le maire propose de modifier les tarifs de vente des concessions ainsi que la durée de mise à disposition.

Actuellement, les ventes se font à perpétuité :

- une demi-concession : 228,76 €
- une concession : 381,12 €

La commission propose de modifier la durée applicable aux prochaines ventes en passant à une durée de 50 ans, avec possibilités de renouvellement.

En effet, cela permettra, dans 50 ans, de pouvoir reprendre plus rapidement des concessions abandonnées afin d'espérer limiter une extension du cimetière.

Les ventes sont proposées au tarif suivant :

- ✓ une demi-concession (3,125 m<sup>2</sup>) : 250 €
- ✓ une concession (6,25 m<sup>2</sup>) : 400 €

Les tarifs ci-dessus s'appliquent uniquement en cas de vente, le montant du renouvellement sera fixé par délibération du Conseil Municipal en place à l'approche de la fin de l'échéance des concessions cinquantenaires.

Le Maire propose de valider les modifications citées ci-dessus et de les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Vote : 15 voix pour

#### **14. Tarifs des cave urnes, des dépôts au jardin du souvenir et au caveau Communal**

Les travaux d'aménagement du cimetière sont terminés : cavurnes, jardin du souvenir et caveau communal.

- ↳ Cavurnes : le tarif proposé est de 850 € pour une durée de 50 ans  
La surface étant de 0,50 m<sup>2</sup>
  
- ↳ Jardin du souvenir : le tarif proposé est de 25 € par dispersion
  
- ↳ Caveau communal : le tarif proposé est de :
  - 15 € par mois durant les 3 premiers mois
  - 30 € par mois durant les 3 mois suivantsLa durée maximale autorisée étant de 6 mois.

Vote : 15 voix pour

#### **15. Transferts des conventions de mise à disposition des biens de section**

Le Maire indique que, suite à la dissolution de la commission syndicale de la section de Vanauze, la situation des biens de sections exploités par les agriculteurs n'a jamais été régularisée. Il propose le transfert des conventions existantes vers la commune.

Le tarif des locations (50€/hectare) restera inchangé afin de tenir compte des difficultés de la filière agricole. Il sera procédé à la mise en recouvrement des sommes dues pour les années 2015 et 2016, payables au 31 décembre 2016.

En 2017, la commune procédera à la mise en place de baux ruraux.

Vote : 15 voix pour

#### **16. Créances irrécouvrables**

Le règlement de plusieurs factures de services communaux (cantine scolaire et transport scolaire) n'a pas été honoré par leurs débiteurs.

Mme la Trésorière de Pontaumur propose l'admission en non valeurs de ces créances.

- Annulation N°1 : montant total de 0,51 €

Vote : 15 voix pour

- Annulation N°2 : montant total de 470,04 €

Vote : 13 voix contre  
1 voix pour  
1 abstention

- Annulation N°3 : montant total de 821,60 €

Vote : 13 voix contre

1 voix pour

1 abstention

## **17. Questions diverses**

- Dans le cadre de la sécurisation de l'école, nous devons procéder à la consultation d'entreprise pour la modification du portail de l'école et du grillage sur la murette.

La subvention FIPDR (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) prévue pour ces investissements varie entre 20 et 80 % selon la répartition de l'enveloppe globale allouée.

- Réunion de la communauté de communes du 15 novembre 2016.
  - ❖ un projet de construction logements à Saint-Jacques-d'Ambur a vu le jour : 2 T3 et 1 T2
  - ❖ Maison de Santé à Pontgibaud : une réunion publique aura lieu le lundi 21 novembre à 20h.  
Les travaux vont commencer. A ce jour plusieurs médecins ont déjà confirmé leur engagement et d'autres demandes ont été reçues.
  - ❖ A Bromont-Lamothe, demande d'installation d'un local commercial.
  - ❖ Ecole de Musique Intercommunautaire : 94 élèves sont inscrits cette année.
  - ❖ Les travaux de la nouvelle médiathèque ont débuté, elle devrait être livrée dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance, il est 22h15.

La secrétaire

Le Maire